

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 28 MAI 2024

N° 102/2024/2.2.7	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18 heures, Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Date convocation : 22/05/2024	
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, FERREIRA, GUILLEMET, LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	M.VIDAL
Procurations :	M. DUPUY à M. FERREIRA, M. GRIVEAU à M. DAMBLEMONT, Mme ROUX à M. DUFILS, Mme SINIBALDI à M. SINIBALDI, Mme TUCA à Mme BERLOU
Elus en exercice : 27	Objet : Avis du Conseil Municipal relatif au projet de parc photovoltaïque porté par la Régie Municipale d'Electricité sur le site de l'ancienne décharge du Rougeas Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC
Présents : 21	
Absents : 1	
Procurations : 5	
Votants : 26	

CONSIDERANT que Monsieur Philippe VIDAL, Maire et Ordonnateur de la Régie Municipale d'Electricité, s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur Serge BACCOU, 1^{er} Adjoint,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L421-1, L421-2, L422-2, R421-1 et suivants, R422-2 et suivants, R423-20, R423-32 et R423-57,

VU la demande du permis de construire n° PC 034 069 22 Z0028 déposé le 5 septembre 2022 par la Régie Municipale d'Electricité représentée par Monsieur BEDOS Bruno, concernant la création d'une centrale photovoltaïque, sur un terrain situé au lieu-dit « Le Rougeas » sur le territoire de la commune.

VU l'arrêté préfectoral n°2024-04-DRCL-0159 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le site de l'ancienne décharge au lieu-dit « Le Rougeas ». Monsieur le Préfet de l'Hérault a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du mardi 21 mai 2024 à 9h00 au vendredi 21 juin 2024 17h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs, par arrêté du 11 avril 2024,

VU la décision n°E24000029/34 du 12 mars 2024 de M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Claude MONNET, militaire, retraité, en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale du 14 février 2024,

VU l'affichage de l'avis d'enquête publique à compter du 30 avril 2024 sur le parvis de la mairie et à partir du 2 mai 2024 sur le site et aux entrées de ville,

CONSIDERANT que la Régie Municipale d'Electricité souhaite valoriser le foncier communal sur le site du Rougeas, qui était une ancienne décharge, en y créant une centrale photovoltaïque au sol.

CONSIDERANT le projet de la Régie Municipale d'Electricité pour une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance totale d'environ 2MWc, avec local technique, citerne et clôtures pour sécuriser le site.

Monsieur 1^{er} Adjoint demande au conseil de bien vouloir délibérer.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, par 26 voix pour,

- **ÉMET** un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque au sol porté par la Régie Municipale d'Electricité, sur le site de l'ancienne décharge du Rougeas ;
- **EXPRIME** son soutien à ce projet et souhaite qu'il soit autorisé par Monsieur le Préfet dans les meilleurs délais tant il répond à la volonté du conseil municipal de voir se projet aboutir ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Philippe VIDAL



A blue ink signature of Philippe VIDAL is written over a circular official stamp of the Municipality of Cazouls-les-Béziers (Hérault). The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE CAZOUS-LES-BEZIERS (Hérault)'.

Marcelle COUDERC



A blue ink signature of Marcelle COUDERC is written over a circular official stamp of the Municipality of Cazouls-les-Béziers (Hérault). The stamp features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE CAZOUS-LES-BEZIERS (Hérault)'.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400690-20240521-DEL_102_202